



Urgent : convention de stage vs carte de séjour

Par **Guto**, le **05/11/2012 à 18:44**

Bonjour, je m'appelle Augusto et je suis brésilien. rnrnPour faire un stage en France j'ai eu besoin de ma carte de séjour, de une école et de l'entreprise.rnrnA date, j'ai un stage jusqu'à 15 novembre, la même date d'expiration de ma carte de séjour étudiant. Mes études vont finir en janvier et je voudrais prolonger mon stage. rnrnL'entreprise a envie que je reste. La école peut prolonger la convention avec un document que s'appelle "L'Avenant de Convention de Stage". rnrnLe problème c'est que mon RDV est en Décembre, une mois après ma carte sera périmée. Je suis allé à la prefecture pour essayer le renouvellement sans RDV. Ils n'ont pas m'aider. Par contre ils ont dit que le papier avec la date de RDV vaut comme une carte de séjour.rnrnEst-ce que vous pourriez me confirmer cette information? Est-ce que je peut prolonger mon stage jusqu'à janvier? rnrnBien cdt,rnAugusto Urbano